



Conseil économique et social

Distr.: Limitée
19 mai 2012

Français
Original: Anglais

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

Soixante-huitième session

Bangkok, 17-23 mai 2012

Point 3 b) de l'ordre du jour

Examen des questions relatives à l'appareil subsidiaire de la Commission, y compris les activités des institutions régionales de la CESAP: Commerce et investissement

Projet de rapport

Commerce et investissement (y compris le Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie et le Centre des Nations Unies pour le génie et la machine agricoles en Asie et dans le Pacifique)

1. En plus des documents communs à tous les points subsidiaires du point 3 de l'ordre du jour, la Commission était saisie du rapport du Comité du commerce et de l'investissement sur sa deuxième session (E/ESCAP/68/6), du rapport du Conseil d'administration du Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie sur sa septième session (E/ESCAP/68/7) et du rapport du Conseil d'administration du Centre des Nations Unies pour le génie et la machine agricoles en Asie et dans le Pacifique sur sa septième session (E/ESCAP/68/8).

2. Les représentants des pays suivants ont fait une déclaration: Bangladesh, Chine, Fédération de Russie, Inde, Iran (République islamique d'), Malaisie, Mongolie, Pakistan, République de Corée et Thaïlande. Le représentant de l'Assemblée mondiale des petites et moyennes entreprises (WASME) a également fait une déclaration.

3. La Commission a noté l'importance du commerce et de l'investissement pour la croissance économique et la réduction de la pauvreté et s'est inquiétée de la montée du protectionnisme. À cet égard, la Commission a exprimé son appui pour les accords commerciaux multilatéraux et régionaux qui contribuaient à la réduction des obstacles aux échanges.

4. La Commission a insisté sur l'importance du système commercial multilatéral pour le maintien de relations commerciales mondiales stables et sur la nécessité d'éviter le protectionnisme en temps de crise, et a appelé à une conclusion rapide et favorable du Programme de Doha pour le développement. Elle a par ailleurs invité les membres à appliquer les recommandations de la huitième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). À ce sujet, une

délégation a attiré l'attention sur le fait que les pays les moins avancés (PMA) devaient tirer des avantages du système commercial multilatéral, sous forme notamment d'exemptions des nouveaux engagements actuellement négociés, et d'un accès en franchise totale de droits et de quotas aux marchés des pays développés pour les produits des PMA, un accès accru, au titre du mode 4, aux marchés des services pour les travailleurs qualifiés en provenance des PMA, et d'une solution efficace à la question de l'érosion des préférences. Une autre délégation a noté que plusieurs pays de la région n'étaient toujours pas membres de l'OMC et a invité le secrétariat à aider ces pays pour la procédure d'accession.

5. La Commission a pris note de l'importance croissante du commerce intrarégional et, à ce propos, a estimé que les accords commerciaux régionaux étaient d'importants mécanismes servant à augmenter et faciliter le commerce intrarégional et qu'ils devaient également constituer des piliers du système commercial multilatéral. Une délégation a exprimé le sentiment que le secrétariat procurait une bonne plate-forme pour discuter des tendances générales, des différentes méthodes pour opérer l'intégration régionale, et des pratiques optimales en matière de commerce et d'investissement qui soient de nature à aider à l'établissement d'un accord de libre-échange couvrant l'Asie, comme la Commission économique eurasiennne.

6. La Commission a noté que l'Accord commercial de l'Asie et du Pacifique (ACAP) était un mécanisme qui servait à promouvoir la coopération et l'intégration régionales en Asie et dans le Pacifique, et a appuyé le secrétariat pour le soutien qu'il continuait d'apporter à cet accord. Deux délégations ont appelé à la conclusion rapide du quatrième cycle de concessions tarifaires au titre de l'ACAP.

7. La Commission a insisté sur la nécessité d'une plus grande facilitation du commerce et d'une assistance technique accrue de la part du secrétariat dans ce domaine, y compris la facilitation du transit. À ce propos, la Commission a remercié le secrétariat pour les activités de renforcement des capacités en matière de facilitation du commerce et, en particulier, pour son soutien au Forum Asie-Pacifique pour la facilitation du commerce et au Réseau ONU d'experts pour le commerce sans papier en Asie et dans le Pacifique (UNNExT). La délégation de la République de Corée a informé la Commission qu'elle présenterait une résolution sur un accord régional sur le commerce transfrontière sans papier, et l'échange électronique de données et de documents et qu'elle espérait bénéficier du soutien total des autres délégations. Une délégation a exprimé l'avis que les mesures de facilitation du commerce devraient être adoptées «au mieux» et être de nature non contraignante.

8. La Commission a exprimé sa satisfaction à propos de la deuxième Semaine Asie-Pacifique du commerce et de l'investissement que le secrétariat avait organisé du 25 au 29 juillet 2011. Cette Semaine avait été l'occasion de manifestations et d'activités regroupant différentes parties concernées, y compris la deuxième session du Comité du commerce et de l'investissement, qui avaient permis aux délégations de pays de partager leur expérience et de s'informer sur les pratiques optimales dans le domaine de commerce et de l'investissement. La Commission a invité le secrétariat à continuer à organiser ces manifestations et activités.

9. En outre, la délégation mongole a remercié le secrétariat pour l'assistance technique dont avait bénéficié la Mongolie pour la promotion de couloirs commerciaux, l'accession à l'ACAP, la mise au point d'un schéma directeur pour un guichet unique, la négociation d'accords de libre-échange et l'élaboration d'une stratégie de promotion des investissements, et souhaité que le secrétariat continue à

lui apporter son appui dans ces domaines. La délégation s'est aussi félicitée des différentes publications fort utiles que le secrétariat avait réalisées concernant la facilitation du commerce et le commerce sans papier, le développement des petites et moyennes entreprises (PME) ainsi que de l'action du secrétariat pour le renforcement des capacités menée à travers le Réseau Asie-Pacifique de recherche et de formation commerciales (ARTNeT).

10. La délégation mongole a par ailleurs informé la Commission que, conformément à la résolution 67/1 de la Commission sur la Déclaration d'Oulan-Bator, le Gouvernement mongol était en train de mettre au point un plan d'action pour l'application de l'Accord multilatéral sur la création d'un groupe de réflexion international pour les pays en développement sans littoral et se réjouissait à la perspective de bénéficier de l'expertise du secrétariat dans ce domaine. La délégation a appelé les États membres à appliquer les dispositions de la résolution et les recommandations contenues dans la Déclaration d'Oulan-Bator, et encouragé les pays en développement sans littoral de la région à signer et ratifier l'Accord aussi rapidement que possible.

11. La Commission a noté qu'il était important de développer l'esprit d'entreprise et de répondre aux besoins des PME dans des domaines tels que le développement des compétences et l'accès aux technologies; elle a reconnu le rôle du secrétariat dans ces domaines.

12. La Commission a noté l'importance des investissements et la nécessité de créer un environnement favorable. Elle a aussi souligné l'importance de l'investissement étranger direct comme modalité de transfert de technologies et a demandé au secrétariat de fournir une assistance technique dans ce domaine. À ce propos, la Commission a noté l'importance des investissements publics et privés dans l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables, et les biens et services à faible intensité de carbone.

13. La délégation thaïlandaise a informé la Commission du mémorandum d'accord signé par le Département des négociations commerciales du Ministère du commerce de la Thaïlande avec la CESAP et l'Institut international pour le commerce et le développement, marquant l'engagement du pays à travailler en collaboration étroite avec la CESAP pour renforcer la coopération technique et la création de capacités en matière de commerce et d'investissement. La coopération au titre du mémorandum d'accord englobera aussi l'assistance technique aux pays voisins de la Thaïlande dans la sous-région Bassin du Mékong.

14. La Commission a estimé que le CAPTT jouait un rôle important pour ce qui était de remédier aux déséquilibres des capacités technologiques dans la région et s'est félicitée de l'action du Centre en faveur du renforcement de la capacité des PME à gérer les transferts de technologies et l'innovation. La délégation indienne, rappelant l'appui apporté par son pays au programme de travail du Centre sur « les systèmes nationaux d'innovation, Phase II » et « l'établissement d'un mécanisme de coopération institutionnelle pour promouvoir les énergies renouvelables », a fait savoir qu'elle serait heureuse d'envisager de bénéficier d'un soutien, selon des modalités appropriées, pour les futures initiatives du Centre concernant le renforcement de la capacité des PME à gérer les transferts de technologies et l'innovation, et la création de la Banque des technologies des énergies renouvelables. Certaines délégations ont souligné que, dans le contexte de la Déclaration d'Istanbul adoptée lors de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les PMA, en mai 2011, l'initiative de créer une Banque des technologies des énergies renouvelables

revêtait une importance particulière et ont exprimé leur appui pour cette initiative. Une délégation a soutenu la recommandation du Conseil d'administration du CAPTT concernant l'établissement de liens entre le CAPTT et les chambres de commerce et les associations professionnelles nationales qui participaient effectivement au processus de promotion et de transfert des technologies.

15. La Commission a réaffirmé son soutien au Centre des Nations Unies pour le génie et la machine agricoles en Asie et dans le Pacifique (ONUCGMAP) et à son programme de travail, concernant spécifiquement la création d'un réseau Asie-Pacifique pour l'essai des machines agricoles. Une délégation a exprimé son ferme soutien aux initiatives de renforcement des capacités du Centre en matière d'activités d'après-récolte, de lutte contre la désertification et d'énergies de remplacement en milieu rural. Deux délégations ont marqué leur accord pour que l'ONUCGMAP prenne la nouvelle appellation de Centre pour la mécanisation agricole durable (CMAD). La délégation chinoise a exprimé aussi son accord au sujet du changement de nom.

16. La Commission a pris note d'une déclaration de l'Assemblée mondiale des petites et moyennes entreprises (WASME).

17. La Commission a globalement approuvé les recommandations contenues dans la section II sur le commerce et l'investissement du document intitulé « Aperçu par sous-programme: enjeux et défis pour un développement économique et social inclusif et durable en Asie et dans le Pacifique » (E/ESCAP/68/2).

18. La Commission a également approuvé globalement les recommandations du Comité du commerce et de l'investissement figurant dans Rapport du Comité du commerce et de l'investissement sur sa deuxième session (E/ESCAP/68/6).

19. La Commission a globalement approuvé les recommandations contenues dans le Rapport du Conseil d'administration du Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologies sur sa septième session (E/ESCAP/68/7), et dans le Rapport du Conseil d'administration du Centre des Nations Unies pour le génie et la machine agricoles en Asie et dans le Pacifique sur sa septième session (E/ESCAP/68/8).
